



REGLEMENT PARTICULIER MODERNE

55^{ème} RONDE DU JURA

03 & 04 Janvier 2025

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 11 Novembre 2024
Ouverture des engagements :	Lundi 11 Novembre 2024
Clôture des engagements :	Lundi 23 Décembre 2024 à minuit
Distribution du carnet d'itinéraire :	Samedi 04 Janvier 2025 (1 heure avant l'heure de départ du tour de reconnaissance)
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 04 Janvier 2025
Base d'essai / Shakedown :	Vendredi 03 Janvier 2025 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Lieu :	Salle des fêtes – 4 Route de l'Alliance de Vie Blanc – 39250 Arsure-Arsurette
Vérifications des documents le :	Vendredi 03 Janvier 2025 de 15h00 à 21h45
Lieu :	OPPIDUM - Rue de l'Égalité - 39300 Champagnole
Vérifications des voitures le :	Vendredi 03 Janvier 2025 de 15h15 à 22h00
Lieu :	OPPIDUM - Rue de l'Égalité - 39300 Champagnole
Heure de mise en place du parc de départ le :	Vendredi 03 Janvier 2025 de 15h30 à 22h15
Lieu :	OPPIDUM - Rue de l'Égalité - 39300 Champagnole
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :	Vendredi 03 Janvier 2025 à 20h00
Lieu :	OPPIDUM - Rue de l'Égalité - 39300 Champagnole
Publication des équipages admis au départ le :	Vendredi 03 Janvier 2025 à 22h30
Lieu :	OPPIDUM - Rue de l'Égalité - 39300 Champagnole
Départ de la 1 ^{er} Etape le (<i>Première VHC</i>) le :	Samedi 04 Janvier 2025 à 7h05
Lieu :	OPPIDUM - Rue de l'Égalité - 39300 Champagnole
Arrivée de la 1 ^{er} Etape (<i>Première VHC</i>) le :	Samedi 04 Janvier 2025 à 19h38
Lieu :	OPPIDUM - Rue de l'Égalité - 39300 Champagnole
Vérification finale le :	Samedi 04 Janvier 2025
Lieu :	Peugeot - 236 Av. de Lattre de Tassigny – 39300 Champagnole
Taux horaire de la main d'œuvre :	60 € TTC
Publication des résultats le :	Samedi 04 Janvier 2025, ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix le :	Samedi 04 Janvier 2024 ½ heure après l'affichage définitif
Lieu :	OPPIDUM - Rue de l'Égalité - 39300 Champagnole

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du JURA organise la 55^{ème} Ronde du JURA en qualité d'organisateur administratif.

L'Association Autosport des Neiges organise la 55^{ème} Ronde du JURA en qualité d'organisateur technique.

L'association Sportive du Jura et Autosport des Neiges organisent les 03 & 04 Janvier 2025 un rallye régional à participation étrangère (PEA).

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile BOURGOGNE FRANCHE COMTE sous le numéro **01** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **04** en date du **10/11/2024**.

Comité d'Organisation

Nom : **ASA Jura**

Président : **Christophe BOURGES**

Membres : **Le bureau et les membres de l'ASA JURA**

Téléphone : **07.61.97.07.84**

Mail : asa.jura@laposte.net

Internet : www.asajura.fr

Organisateur technique

Nom : **AUTOSPORT DES NEIGES**

Président : **Adrien Rousselet**

Membres : **Le bureau et les membres d'Autosport des Neiges**

Adresse : **10 Rue de Lhotaud – 25560 Frasne**

Téléphone : **06.07.24.58.88 (privilegié le mail)**

Mail : autosportdesneiges@gmail.com

Secrétariat du Rallye pour les concurrents

Nom : **AUTOSPORT DES NEIGES**

Pauline VIVOT & Alexis COURDIER

Adresse : **22 rue d'Arlier – 25560 BANNANS**

Téléphone : **06.89.59.04.30 ou 06.38.26.27.73**

Mail : engagements.rdj@gmail.com

Permanence du Rallye

Permanence du Rallye : **OPPIDUM - Rue de l'Égalité - 39300 Champagnole**

Le Vendredi 03 Janvier 2025 de 15h00 à 23h00 et le Samedi 04 Janvier 2025 de 07h30 à 23h00

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs présidents :	Maryse THOMAS Licence n° 3123
Commissaires Sportifs :	Josiane CHARLIEUX Licence n° 9434
Commissaires Sportifs :	Bernard SOUFFLET Licence n° 18577
Directeur de Course :	Christian HAMON Licence n° 29685
Directeur de Course Adjoint :	Jean-Christophe OUDIN Licence n° 236865
Directeur de Course Adjoint aux ES :	Jean-Paul BROTTIER Licence n°13533
Directeur d'épreuve chronométrées ES 1/3/5 :	Jacky OLIVAIN Licence n° 3272
Directeur de Course Adjoint ES 1/3/5 :	à définir Licence n°
Chronométreurs départ ES 1/3/5 :	Sylvie FAIVRE Licence n° 11039
Chronométreurs arrivés ES 1/3/5 :	Françoise FRANCHI Licence n° 214894
Médecin ES 1/3/5 :	Michel WIEDENKELLER Licence n° 146262
Directeur d'épreuve chronométrées ES 2/4/6 :	Martial PEUGEOT Licence n° 44386
Directeur de Course Adjoint ES 2/4/6 :	Olivier DEVAUX Licence n° 1751
Chronométreurs départ ES 2/4/6 :	Jean-Luc GERARD Licence n° 217246
Chronométreurs arrivés ES 2/4/6 :	Jean-Marie TSCHOFFEN Licence n° 196872
Médecin ES 2/4/6 :	Eliane BRETL Licence n° 348380
Directeur de Course Véhicule 00 :	Gérard PORA Licence n° 57091
Directeur de Course Véhicule 000 :	Marc BRODUT Licence n° 111034
Directeur Administratif :	Brigitte DREAU Licence n° 2282
Commissaire Technique Responsable :	Laurent QUERRY Licence n° 212893
Commissaires Techniques :	Michel PETETIN Licence n° 217737
	Jean-Louis REVERCHON Licence n°6835
	Serge BULLIER Licence n° 19678
	Jean-François GERARD Licence n° 136207
	Jean-Luc LAPLANCHE Licence n° 19578
Commissaire Technique Stagiaire :	Arnaud CATELIN Licence n° 353737
Directeur de Course Shakedown :	Jean-Paul BROTTIER Licence n°13533
Commissaire Technique Responsable Shakedown :	Michel PETETIN Licence n° 217737
Médecin Shakedown :	Eliane BRETL Licence n° 348380
Véhicule Tricolore :	Jannick DAUBIGNE Licence n°6560
	Gérard PLISSON Licence n° 12983
Véhicule Autorité :	Adrien ROUSSELET Licence n° 213932
	Christophe BOURGES Licence n° 13672
Véhicule Balai :	à définir Licence n°
Véhicule Info :	Yvan Gaillard Licence n° 48341
Chargé des relations avec les Concurrents (CS) :	Brigitte DREAU Licence n° 2282
	Martine REVERCHON Licence n° 14505
Chargé des relations avec les Commissaires :	Amélie LEPEULE Licence n° 30703
Chargé des relations presse :	Raymond GUINCHARD Licence n° 9092
Informatique & Classement :	David GUIBLAIN Licence n° 134494
Sécurité radio :	ALT Group
Speaker :	Stéphane GRILLOT

En dehors des commissaires sportifs, tous les officiels sont juges de faits.

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye régional de la Ronde du Jura compte pour :

- ✓ La Coupe de France des Rallyes 2025 coefficient 2
- ✓ Les Challenges de la Ligue Régionale du Sport Automobile Bourgogne Franche Comté 2025 (Pilotes-Copilotes-Commissaires)
- ✓ Le Challenge Pilote & Copilote ASA JURA 2025

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés devront prendre connaissance de leurs heures de convocation aux vérifications administratives et techniques sur le site de l'ASA JURA.

Vérifications administratives et techniques : **Vendredi 03 Janvier 2025 de 15h00 à 22h00**

Lieu : **OPPIDUM - Rue de l'Égalité - 39300 Champagnole**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer à la 55^{ème} Ronde du Jura 2025 doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **lundi 23 Décembre 2024 (minuit)**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum pour les 3 catégories confondues.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **340,00 €**
- Equipages 50% ASA JURA : **330,00 €**
- Equipages 100% ASA JURA ou challenge JURAVEYRON : **320,00 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **680,00 €**

Sur chaque engagement il sera prélevé **5€** pour le challenge des commissaires de la Ligue Bourgogne Franche-Comté.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, **avant le lundi 23 Décembre 2024 (Minuit)**, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante,

AUTOSPORT DES NEIGES

Pauline VIVOT & Alexis COURDIER

22 rue d'Arlier – 25560 BANNANS

Tel : **06 89 59 04 30** ou **06 38 26 27 73**

Courriel : engagements.rdj@gmail.com

FORFAIT :

Tout concurrent ayant déclaré son forfait par écrit (mail ou lettre recommandée) avant le **Mardi 31 Décembre 2025** à minuit sera intégralement remboursé. Au-delà une compensation financière de 50 % du montant d'engagement sera retenue.

3.3P. ORDRE DE DEPART

VHC - VHRS - Modernes

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.2P PNEUMATIQUES. REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES :

Conforme au règlement standard

4.2.1. Pneus cloutés. Une tolérance de 2mm peut être admise concernant la bande centrale de 47 mm qui doit rester libre de crampons. Les autres paramètres de la réglementation devront être respectés, à savoir :

- Crampons : seuls les crampons à pointe unique cylindrique injectés par l'extérieur de la bande de roulement sont autorisés. Ils ne peuvent en aucun cas traverser cette bande. Ils devront répondre impérativement aux dimensions suivantes : Diamètre maximum d'embase : 6,5 mm tolérance comprise / Poids : 2 gr / Dépassement du crampon par rapport à la surface du pneumatique à l'état neuf maximum 2 mm / Hauteur totale du clou pointe comprise : 15 mm tolérance maximum 0,5 mm
- Densité d'implantation : aucun décimètre de la longueur de la bande roulement considérée à son plus grand diamètre extérieur ne pourra recevoir plus de 12 crampons implantés au gré du concurrent, à l'exception d'une bande centrale de 45 mm qui doit rester libre.

La Ronde du Jura est éligible à la coupe de France des Rallyes 2025, et, est un rallye asphalte qui selon les conditions météorologiques peut être disputée sur un sol verglacé ou enneigé.

De ce fait les concurrents des classes Rally 2/R5 ; Rally 2 Kit ; Rally 3 ; Rally 4 ; Rally 5 ; R1 ; R2 ; R3C ; R3T ; peuvent également utiliser les jantes Terre, en complément des jantes asphaltes, définis par les articles 801-a1 / 801-a2 / 801 a-3 et de l'article 260 et 261 de la FIA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement à l'intérieur du parc d'assistance.

Lieu :

Parking goudronné et éclairé - 189 Rue Sœur Hélène
39300 Champagnole

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le rallye 55^{ème} Ronde du Jura 2025 représente un parcours de **181.2 km**.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de **36 km**.

Les épreuves spéciales sont :

- **ES 1 / 3 / 5 : 3.7 km**
- **ES 2 / 4 / 6 : 8.3 km**

Ordre de départ dans l'ordre croissant des numéros pour toutes les sections.

6.2P. RECONNAISSANCES

La 55^{ème} Ronde du Jura est un rallye avec reconnaissance interdite.

La première étape sera précédée d'un tour de reconnaissance du parcours de liaison et des ES.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.5.20 Séance d'essais "Shakedown" de 5.5 km

Une séance d'essais sera organisée le Vendredi 03 Janvier de 9h à 12h et de 13h30-18h.

Plus d'informations vous sera communiquées par mail après inscription.

Elle est réservée aux concurrents Moderne et VHC engagés à l'édition 2025 qui auront transmis le formulaire d'inscription et auront acquitté un droit de 150 €.

Au cours de ces essais, seul l'équipage engagé peut se trouver à bord de la voiture. Le copilote peut être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas, ses coordonnées devront être communiquées à l'organisateur dans le formulaire d'inscription.

Des pré vérifications administratives seront effectués sur place pour la séance d'essai.

LES VOITURES DEVRONT SE PRÉSENTER AU DEPART AVEC LE STICKAGE DU RALLYE.

L'équipage devra être en conditions de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Au départ de la séance d'essai, au plus tard, un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et équipages.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Trophée et Prix

Des trophées récompenseront également des commissaires désignés par le sort.

Scratch :
1^{er} : 300 € + Engagement Ronde du Jura 2026 et Terre de découverte 2025 + trophée
2^e : 200 € + réduction de 100€ sur Engagement Ronde du Jura 2026 + trophée
3^e : 100 € + réduction de 100€ sur Engagement Ronde du Jura 2026 + trophée

Scratch hors Rally2/R5 :

1^{er} : 200 € + trophée
2^e : 150 € + trophée
3^e : 100 € + trophée

Challenge 2 roues motrices :

1^{er} : 500 € + Engagement Ronde du Jura 2026 et Terre de découverte 2025 + trophée
2^e : 450 € + réduction de 100€ sur Engagement Ronde du Jura 2026 + trophée
3^e : 400 € + réduction de 100€ sur Engagement Ronde du Jura 2026 + trophée
4^e : 350 € + réduction de 100€ sur Engagement Ronde du Jura 2026 + trophée
5^e : 300 € + réduction de 100€ sur Engagement Ronde du Jura 2026 + trophée
6^e : 250 € + réduction de 100€ sur Engagement Ronde du Jura 2026 + trophée
7^e : 200 € + réduction de 100€ sur Engagement Ronde du Jura 2026 + trophée
8^e : 150 € + réduction de 100€ sur Engagement Ronde du Jura 2026 + trophée
9^e : 100 € + réduction de 100€ sur Engagement Ronde du Jura 2026 + trophée
10^e : 50 € + réduction de 100€ sur Engagement Ronde du Jura 2026 + trophée

Junior by Oreca Store : - de 25 ans au 01/01/2025 :

1^{er} : 200€ en bon d'achat Oreca
2^e : 150€ en bon d'achat Oreca
3^e : 100€ en bon d'achat Oreca

Tous les prix sont cumulables. A noter que les engagements et remises remportés par les pilotes sont nominatives et non transmissibles

Les chèques seront envoyés aux concurrents dans la semaine suivant le rallye.

Pour les concurrents étrangers, merci de transmettre votre RIB lors des vérifications administratives. Les frais de virement seront déduits de la prime versée en euros.

La remise des prix se déroulera le Samedi 04 Janvier 2025, 30 minutes après délais de réclamation, à l'OPPIDUM - Rue de l'Égalité - 39300 Champagnole.